

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 04/07/2023
DECISION N° 20230704_B_063

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n°20221108_D_140 du Conseil Communautaire du
08 novembre 2022 concernant la convention de délégation d'aides à
l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-
Loire

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Société BESSON de
Saint Just Malmont**

N° 20230704_B_063

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des
entreprises avec le département de la Haute-Loire qui lui a été consentie par le Conseil
Communautaire en la matière,

- Décide d'attribuer une aide financière à la Société BESSON située ZA La Font
du Loup à Saint Just Malmont dans le cadre de son projet de création suite à
un agrandissement de nouveaux bureaux et de nouveaux dépôts attenants au
local existant de 250 m²;
- Le montant du projet s'élève à 54 417,54 € HT avec un financement du
Département sollicité à hauteur de 5 442,00 € et une aide de la Communauté
de Communes Loire Semène de 544,00 €.
La participation financière de la Communauté de Communes représente 10 %
du montant HT de l'aide départementale.
Aussi, si la subvention départementale est réajustée pour un quelconque motif,
la part relevant de la Communauté de Communes sera réajustée.
Une convention entre la Société BESSON, le Conseil Départemental et la
Communauté de Communes Loire Semène, précisera les engagements des
contractants et les modalités d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise.
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur
de projet concerné.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.
- Charge Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière
correspondante.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 04 juillet 2023

Le Président,



Frédéric GIRODET